

# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL d'AUBURE

## Séance ordinaire du 13 avril 2021

*Sous la présidence de Madame GAY Marie-Paule, Maire*

PRESENTS : GAY Marie Paule, GERARD Christian, JUNG DUHAIL Elisa, KLETTY Christian, PLESSY Pauline, RAFFALLI Lionel, SCHALL Alain, SEGARD Muriel, VERZI Jérôme, VOGELBACH Sandrine.

ABSENTS EXCUSES : néant

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 mars 2021
2. Informations, compte-rendu de réunions
3. Comptes administratifs et comptes de gestion 2020 des budgets Eau-Assainissement, Général et vente de chaleur
4. Affectation des résultats de fonctionnement des budgets eau-assainissement, général et vente de chaleur
5. Fixation du prix de l'eau, de l'assainissement, et de la redevance de branchement au réseau d'eau 2021
6. Fixation des taux des taxes communales
7. Tarif des composantes vente de chaleur R1 et R2 2021
8. Fixation de la taxe d'aménagement et de la taxe d'électricité.
9. Budgets primitifs 2021 et investissements des services Eau-Assainissement, Général et vente de chaleur
10. Subventions aux associations locales
11. Demande de location d'un pré communal
12. Plan de relance forêt
13. Remise sur les pénalités de l'entreprise Graf Services Plus
14. Attributions de compensation provisoires 2021
15. Divers

### **1° Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 mars 2021**

Le compte-rendu du 9 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **2° Informations, compte-rendu de réunions**

**Tour cycliste 2021 :**

Comme chaque année, le tour cycliste d'Alsace (du 21 au 25 juillet 2021) sera de passage à Aubure le samedi 24 juillet 2021 vers 13h. Environ 150 cyclistes, et une centaine de véhicules traverseront Aubure.

L'organisateur demande à la commune de sécuriser le passage de la course, par la mise en place de barrières de sécurité, de bénévoles, la prise d'arrêtés municipaux interdisant le stationnement et la circulation sur les axes traversés. Des animations seraient bienvenues.

Il est également demandé une aide financière. Par le passé, la Commune offrait une prime de 200 € au 1<sup>er</sup> coureur qui franchissait l'entrée du village. Cette subvention ne sera pas reconduite cette année car les retombées sont chaque année très décevantes.

**Elections départementales et régionales :**

Les deux élections se tiendront, sauf report de date, les 20 et 27 juin 2021, dans la salle citoyenne. Deux bureaux de vote seront installés dans la même salle.

**Antenne relais :**

L'emplacement près du Muesberg est retenu. Il s'agit d'une parcelle forestière communale située sur le ban de Ribeauvillé.

Nous sommes dans l'attente du plan de géomètre pour la demande de soustraction du régime forestier.

La demande d'urbanisme sera déposée par Circet auprès de la ville de Ribeauvillé.

**Toilettes publiques :**

La déclaration préalable pour le remplacement de la porte de l'ancien garage par une porte double pour les futures toilettes publiques a été accordée.

La demande d'autorisation de travaux ERP (pour la transformation d'une partie de l'ancien garage en toilettes publiques catégorisées ERP) a été adressée au SDIS et à la DDT pour avis sur la sécurité et l'accessibilité.

La demande de subvention auprès de la Région a été déposée.

**Groupama :**

Suite à notre demande de prise en charge d'un avocat pour défendre les deux sapeur pompiers victimes d'agression, Groupama a répondu favorablement. Un avocat sera nommé par leur soin. Une franchise de 10 % avec un minimum de 447.82 € sera à charge de la commune.

**Gendarmerie :**

## COMMUNE d'AUBURE

Déploiement d'une patrouille 24h / 24.

### **Vigipirate :**

Vigipirate est au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » et remplace le dispositif « urgence attentat ».

Il y a lieu de maintenir une vigilance accrue sur :

- La sécurité des espaces de commerce et les lieux réouverts au public à terme ;
- La sécurité des lieux de culte, des sites touristiques ;
- La sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités), avec une attention particulière sur les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux, ainsi que sur la sécurité des sites de production, de stockage et de distribution de produits de santé, y compris les centres de vaccination.
- Les mesures concernant la distribution d'eau potable s'appliquent en tout temps, telles l'évaluation des besoins en eau, l'analyse périodique de l'eau (autocontrôle), possibilité de sur-chloration, surveillance des sites.

### **Déviations Ste-Marie-aux-Mines :**

Une déviation par Aubure est à nouveau mise en place du 12 avril au 21 mai 2021 en raison de travaux de réfection de chaussée à proximité de Ste Marie aux Mines.

### **Commission communale Jeunesse :**

Cette commission s'est réunie le 10 avril 2021 pour mettre en place le conseil municipal des jeunes qui sera installé cet automne.

### **Commission communale environnement :**

L'élaboration de la charte environnementale est en cours. La visite des terrains communaux mis en location aux agriculteurs a commencé.

Une visite avec le maire de Muttersholtz est prévue pour prendre connaissance de leurs projets et actions.

## **3° Comptes administratifs et comptes de gestion 2020 des budgets Eau-Assainissement, Général et vente de chaleur**

### **POINT 1. Compte administratif et compte de gestion 2020 - budget eau et assainissement**

Sous la présidence de M. Lionel RAFFALLI, adjoint au maire, le conseil municipal examine le compte administratif 2020 du budget eau et assainissement.

Hors la présence de Mme Marie-Paule GAY, Maire, le conseil municipal, **approuve le compte**

## COMMUNE d'AUBURE

administratif 2020 – eau et assainissement – qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Global
Dépenses 2020	137 392,77	5 544,68	142 937,45
Recettes 2020	149 170,22	27 849,13	177 019,35
<b>Résultat 2020</b>	<b>11 777,45</b>	<b>22 304,45</b>	<b>34 081,90</b>
Report des résultats 2019	58 262,56	205 432,17	263 694,73
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>70 040,01</b>	<b>227 736,62</b>	<b>297 776,63</b>

Le conseil municipal approuve, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor et dont les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif.

Adopté à 9 voix pour et 1 abstention.

### POINT 2. Compte administratif et compte de gestion 2020 - budget général

Sous la présidence de M. Lionel RAFFALLI, adjoint, le conseil municipal examine le compte administratif 2020.

Hors la présence de Mme Marie-Paule GAY, maire, le conseil municipal approuve, à 9 voix pour et 1 abstention le compte administratif 2020 – budget général – qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Global
Dépenses 2020	414 152,67	171 978,99	586 131,66
Recettes 2020	513 606,49	82 143,63	595 750,12
<b>Résultat 2020</b>	<b>99 453,82</b>	<b>-89 835,36</b>	<b>9 618,46</b>
Report des résultats 2019		33 581,64	33 581,64
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>99 453,82</b>	<b>- 56 253,72</b>	<b>43 200,10</b>

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement se montent à 1 178,98 € au titre des immobilisations corporelles et 6 698,46 € au titre des immobilisations en cours soit un total de 7 877,44 €.

Approuve, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor et dont les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif.

### POINT 3. Compte administratif et compte de gestion 2020 - budget vente de chaleur

Sous la présidence de M. Lionel RAFFALLI, adjoint au maire, le conseil municipal examine le compte administratif 2020 du budget « vente de chaleur ».

Hors la présence de Mme Marie-Paule GAY, maire.

Le conseil municipal, approuve, à 9 voix pour et 1 abstention, le compte administratif 2020 qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Global
Dépenses 2020	49 797,96	20 252,15	70 050,11
Recettes 2020	52 917,88	14 608,60	67 526,48
<b>Résultat 2020</b>	<b>3 119,92</b>	<b>- 5 643,55</b>	<b>-2 523,63</b>
Report des résultats 2019	15 788,92	1 900,20	17 689,12
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>18 908,84</b>	<b>-3 743,35</b>	<b>15 165,49</b>

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement se montent à 2 476,49 €.

Le conseil municipal **approuve le compte de gestion** dressé par le comptable du Trésor, dont les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif.

#### 4° Affectation des résultats de fonctionnement des budgets eau-assainissement, général et vente de chaleur

##### POINT 1. Affectation du résultat 2020 - budget eau et assainissement

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, d'affecter le résultat de clôture de la section d'exploitation 2020 du budget eau et assainissement, soit 297 776,63 €, comme suit :

- **67 540,01 €** en recettes de fonctionnement au compte 002 « résultat reporté » ;
- **2 500,00 €** en recettes d'investissement au compte 1068 « affectation complémentaire en réserve » ;
- **227 736,62 €** en « excédent investissement reporté » au compte 001 du budget primitif 2021.

##### POINT 2. Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - budget général

Sur proposition de la commission communales des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2020 du budget général, soit 99 453,82 €, comme suit :

- **35 322,66 €** en recettes de fonctionnement au compte 002 « résultat reporté » ;
- **64 161,16 €** en recettes d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif 2021.
- et d'inscrire au compte 001 « résultat d'investissement reporté » le déficit d'investissement de **56 253,72 €**

### POINT 3. Compte de résultat 2020 - budget vente de chaleur

Sur proposition de la commission communale des finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2020 du budget vente de chaleur, soit 18 908,84 €, comme suit :

- **12 689,00 €** en recettes de fonctionnement au compte 002 « résultat reporté » ;
- **6 219,84 €** en recettes d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif 2021.
- et d'inscrire au compte 001 « résultat d'investissement reporté » le déficit d'investissement de **3 743,35 €**

### **5° Fixation du prix de l'eau, de l'assainissement, et de la redevance de branchement au réseau d'eau 2021**

Madame la maire rappelle au conseil municipal les tarifs de l'eau et de l'assainissement :

Eau :	1,90 € H.T. par m3
Assainissement :	1,25 € H.T. par m3
Location du petit compteur :	4,50 € H.T. par semestre
Location du grand compteur :	76,00 € H.T. par semestre
Accès au réseau :	6,40 € H.T. par semestre

S'y ajoutent les différentes taxes (TVA - Agence de l'Eau).

La redevance de raccordement au réseau d'assainissement s'élève à 1 524,50 € H.T. depuis le 27 mars 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de maintenir les taux identiques à l'exercice précédent.

### **6. Fixation des taux des taxes communales**

La Maire rappelle au conseil municipal que la refonte de la fiscalité directe locale implique depuis 2020 un gel des taux de taxe d'habitation au niveau de ceux appliqués en 2019 soit 22,00%.

Pour les communes, la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales est réalisée par le transfert de l'ex-part départementale de taxe foncière bâtie.

Ce transfert est réalisé par cumul du taux TFB voté en 2020 par la commune avec celui voté en 2020 par le département (soit 13,17% pour le Haut-Rhin) pour former le taux de référence TFB 2021.

La maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales inchangés depuis 2015 :

- Foncier bâti : 17,30 %
- Foncier non bâti : 56,00 %

Avec la réforme fiscale, les taux de référence 2021 sont les suivants :

- Foncier bâti : 30,47 %
- Foncier non bâti : 56,00 %

Le montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale s'élèverait à 162 036 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décidé, à l'unanimité, d'appliquer ces taux** de référence 2021 pour l'exercice en cours.

## 7° Tarif des composantes vente de chaleur R1 et R2 2021

Le conseil d'exploitation de la régie vente de chaleur a augmenté en 2019 la valeur R1 de 6 %, pour équilibrer le budget.

Pour 2020, le conseil d'exploitation de la régie vente de chaleur propose le maintien des composantes R1 et R2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le maintien des valeurs suivantes :

R1 (énergie) : euro par Méga/Wh	98.56 €/MWh
R2 (abonnement) : euro par kiloW	56.35 €/kW

## 8° Fixation de la Taxe d'Aménagement et de la Taxe d'Electricité

Le conseil municipal décide de maintenir le taux de la taxe locale d'aménagement à 5%.

Madame la maire propose de maintenir l'exonération de taxe d'aménagement, dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas d'abattement sur les 100 premiers m<sup>2</sup> et qui sont financés à l'aide du prêt à taux zéro.

Le conseil municipal, **à l'unanimité, décide du maintien du taux** de la taxe locale d'aménagement à 5% et de la mise en place de l'exonération, dans la limite de 50 % de leur surface, des surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas d'abattement sur les 100 premiers m<sup>2</sup> et qui sont financés à l'aide du prêt à taux zéro.

La taxe d'électricité, fixée par le Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin, s'élève à un coefficient de 8,50.

## **9° Budgets primitifs 2021 et investissements des services Eau-Assainissement, Général et vente de chaleur**

### **POINT 1. Budget primitif 2021 - Budget Eau et Assainissement**

Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité, le Budget primitif 2021 - Budget Eau et Assainissement** - équilibré en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement :	145 649,01 €
- section d'investissement :	259 749,02 €

### **POINT 2. Budget primitif 2021 - Budget Général**

Le Conseil Municipal **vote à l'unanimité, le Budget primitif 2021 - Budget Général** - équilibré en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement :	536 797,00 €
- section d'investissement :	145 591,16 €

### **POINT 3. Budget primitif 2021 - Budget Général - Investissements 2021**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, arrête les projets d'investissement 2021** comme suit :

- création place cde la Mairie de WC publics avec accessibilité handicapés
- dernière tranche de remplacement éclairage public par Leds
- aménagements de voiries route de Ribeauvillé/chemin des Pins

### **Point 4 - Budget primitif 2021 - vente de chaleur**

Sur proposition du Conseil d'Exploitation de la Régie Vente de Chaleur, le Conseil Municipal, **vote à l'unanimité, le Budget primitif 2021 - Budget Vente de Chaleur** - équilibré en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement :	75 189,00 €
- Section d'investissement :	30 614,57 €



## 10° Subventions aux associations locales :

Mme la maire présente les dossiers de demandes de subventions des associations du village.

ASSOCIATIONS	SOLLICITE	VOTES du CM	ACCORDé
	2021		2021
Comite des fetes	800,00	7 pour 3 abstentions	800,00
Anciens combattants	150,00	10 pour	150,00
Club vosgien	300,00	9 pour 1 abstention	300,00
Jardines partagés *	300,00	8 contre 2 abstentions	0,00
Conseil de Fabrique	300,00	10 pour	300,00
Conseil presbytéral	300,00	9 pour 1 abstention	300,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 150,00</b>		<b>1 850,00</b>

Le conseil municipal décide d'attribuer 1 850 € de subventions aux associations d'Aubure.

## 11° Demande de location d'un pré communal

Mme la maire propose de reporter ce point au prochain conseil municipal où seront étudiés les baux de location de parcelles communales aux agriculteurs, ainsi que la charte agricole.

## 12° Plan de relance forêt

Un Appel à manifestation d'intérêt a été lancé par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans le cadre du Plan de relance afin de faciliter la reconstitution des peuplements forestiers, l'enveloppe nationale mise à disposition par le MAA est de 150 millions d'euros.

La Direction Territorial ONF Grand Est a déposé un dossier comme porteur de projet en associant les Communes forestières. Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a indiqué récemment le montant des attributions d'aide accordé aux différents porteurs de projet au niveau national.

La DT ONF Grand Est a obtenu une enveloppe de 4.8 millions d'euros pour les forêts communales du Grand Est. Ce montant correspond au tiers de la demande de subvention déposée.

Au vu de la réponse du Ministère et des enjeux liés à la reconstitution des peuplements, une priorisation des dossiers sera faite afin d'optimiser au maximum les réponses à ce plan de relance :

- Avancement du projet et dépôt de la demande.

## COMMUNE d'AUBURE

- Un seuil minimum sera fixé en fonction de la pertinence économique du projet.
- Les plantations en plein seront privilégiées.

Dans ce contexte, la commission Forêt propose au Conseil Municipal d'Aubure d'adopter le plan d'investissement suivant proposé par notre partenaire ONF en vue de régénérer pour l'avenir une forêt saine, durable et mise à l'abri des cervidés.

- Parcelles concernées : 12, 22, 25, 26, pour une surface totale traitée de 6,48 ha.
- Objectifs : replantation d'essences diversifiés de feuillus et pins.
- Travaux associés : protection gibier 1,80m, et nettoyage des parcelles des peuplements actuels de diamètres < 15cm,
- Protection Hylobe sur 21 ares.

### Budget prévisionnel :

- Plantations: 30 546€ ht
- Travaux de Protection gibier: 15 876€ ht
- (Nettoyage parcelles : 5 200€ ht )
- Maîtrise d'oeuvre : 8 740€ ht
- Dossier Subvention : 1 500,00€ ht
- **Coût Total : 60 000 €uros ht ,**
- **Subvention plan Relance : 45 000 €uros**

Synthèse de la Proposition ONF sur base du barème en vigueur :  
(hors travaux de nettoyage parcelles)

Libellé VOLET	Peuplement d'épicéas scolytés	total	coût/ha
DEPENSES PREVISIONNELLES CALCULEES SUR BAREME		total	€/ha
Surface demandée au titre du barème (ha)	6,48	6,48	
Montant dépenses protection gibier sur barème	15 876 €	15 876 €	2450
Montant dépenses des travaux principaux avec options hors protection gibier	30 546 €	30 546 €	4713
Montant de la maîtrise d'oeuvre sur barème	5 776 €	5 776 €	891
PLAN DE FINANCEMENT		total	€/ha
MAA	41 758 €	41 758 €	
Financier privé			
Autre financeur	10 439 €	10 439 €	
Montant calculé des dépenses	52 198 €		8 055

Montant prévisionnel total de subvention	41 758 €		6 444
--	----------	--	-------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Aubure, à 10 voix pour,

- décide d'accepter dans son intégralité le plan proposé par l'Onf pour la sauvegarde forestière,
- décide d'inscrire ce projet auprès de la Région Grand Est pour une demande d'aide au titre du Plan Relance pour un montant de 45 000€ de subvention,
- demande à l'Onf assistance technique et administrative pour conduite du dossier de subvention, avec rémunération de 1 500€ ht selon devis du 8/04/2021
- demande à Madame la Maire l'inscription aux budgets de 2021/2022 du montant de 60000€, nécessaire au financement à étaler sur 2 exercices,

Dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre. L'objectif est d'améliorer, adapter ou reconstituer 45 000 hectares de forêts avec environ 50 millions d'arbres. Le volet renouvellement forestier du plan de relance s'inscrit en cohérence avec les priorités de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, préparée par les acteurs de la forêt et du bois.

Les aides de l'Etat sont destinés :

- aux peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques : taux d'aide 80%
- aux peuplements vulnérables aux effets du changement climatique : taux d'aide 60%
- aux peuplements pauvres : taux d'aide 60%

Dans ce cadre, une commune propriétaire d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable, peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur dont le projet global a été retenu par l'Etat pour reconstituer les peuplements forestiers :

- ⇒ soit par plantations en plein pour lesquels sera appliqué le barème national arrêté par le MAA le 29 septembre 2020<sup>1</sup>,
- ⇒ soit par plantations par placeau et enrichissement par placeau qui se feront sur présentation de devis et production de factures
- ⇒ soit par travaux en faveur des mélanges (nettoiement-dépressage et/ou détourage par éclaircie à bois perdu) qui se feront sur présentation de devis et production de factures.

L'aide de l'Etat bénéficie aux propriétaires forestiers publics ou à leurs groupements dans la limite du plafond *de minimis* entreprises, fixé à 200 000 € au cours des trois derniers exercices fiscaux. Ce plafond pourra être supprimé au cours de l'opération, sous réserve des suites données par les services de la Commission européenne sur les régimes d'aide notifiés transmis par la DGPE.

<sup>1</sup>

## COMMUNE d'AUBURE

Après avoir pris connaissance du projet par l'ONF, lorsqu'une commune candidate à l'AMI Plan de Relance, dans le cadre du projet global déposé par l'ONF et retenu par l'Etat pour reconstituer un peuplement forestier, elle confie les prestations suivantes à l'ONF:

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, à la majorité des membres présents :

- donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières ;
- désigne l'ONF comme porteur de projet pour réaliser les missions ci-dessus ;
- approuve le montant des travaux et le plan de financement ;
- sollicite une subvention de l'Etat autorise le Maire à signer une convention de mandat autorisant l'ONF à constituer et déposer le dossier de demande d'aides, signer les engagements relatifs au projet et constituer et déposer les demandes de paiement.
  
- autoriser le maire à signer une convention d'adhésion aux groupements d'achats
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

*Par arrêté en date 29 septembre 2020, le MAA a institué un barème national de coûts standards de travaux et prestations associées pour le calcul des aides publiques accordées par l'Etat au titre des travaux de reboisement par plantations en plein.*

### 13° Remise sur pénalités entreprise Graf Service Plus

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'elle a reçu en date du 2 mars dernier, Mr Bieth, chargé d'affaires pour l'entreprise Graf Services Plus, qui souhaitait la rencontrer au sujet des pénalités de retard appliquées à la société dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère en 2 appartements.

Eu égard au contexte économique actuel dû à la crise sanitaire, Mme Gay a proposé à M. Bieth de discuter en municipalité d'une éventuelle réduction des pénalités.

Elle propose à l'Assemblée une remise sur les pénalités de retard appliquées à l'entreprise Graf :

- pour le lot n°4 Plomberie/Sanitaire : une réduction des pénalités à hauteur de 500,00 € TTC au lieu de 1 031,25 €
- pour le lot n°5 Chauffage : une réduction des pénalités à 100,00 € au lieu de 887,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide de voter cette remise gracieuse**, à 10 voix pour.

## COMMUNE d'AUBURE

### 14° Montant des attributions de compensation provisoires 2021

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences.

Le montant des attributions de compensation provisoires pour la commune d'Aubure au titre de l'année 2021 s'élève à 9 749,00 € (Séance du Conseil Communautaire du 18 mars 2021)

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour,

Approuve le montant des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé au titre de l'année 2021

### 15° Divers

néant

Fin de la séance à 19 h